



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

BAC- CA- Dossier de présentation LAU- RÉAT 16 juin 2020 2020

Sommaire

LES SPÉCIFICITÉS DE LA SESSION 2020

[Les chiffres clés](#)

[Le calendrier](#)

[Ce qui change : le baccalauréat 2020, un examen validé en contrôle continu](#)

[Ce qui ne change pas : les mentions, les oraux de rattrapage et la session de septembre](#)

[Le baccalauréat, et après ?](#)

LES EFFECTIFS

[Effectifs académiques](#)

[Candidats aux épreuves anticipées](#)

[Séries générales](#)

[Séries technologiques](#)

[Les spécialités du baccalauréat professionnel](#)

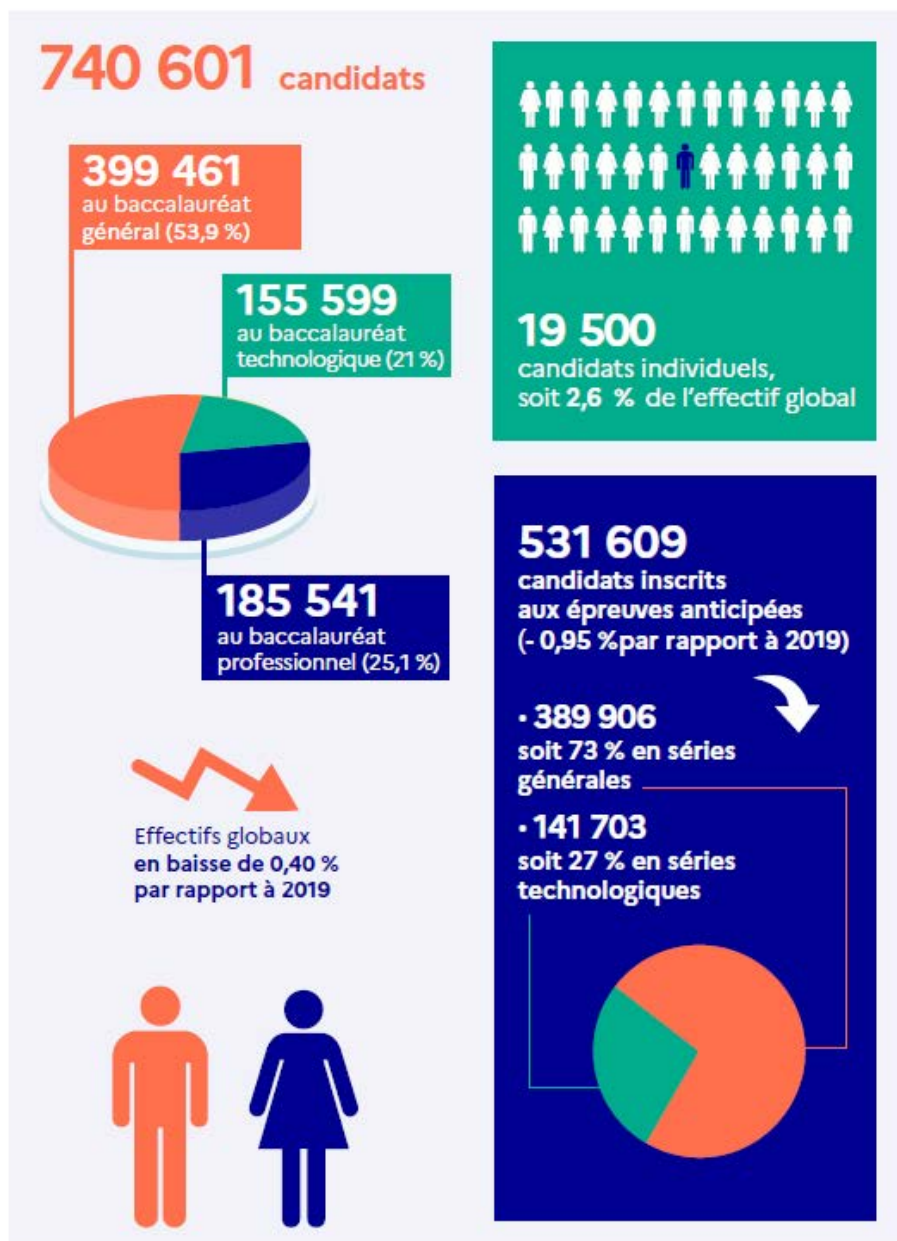
LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

[Consulter les résultats de la session 2020](#)

[Les résultats de la session 2019](#)

LES SPÉCIFICITÉS DE LA SESSION 2020

LES CHIFFRES CLÉS



LE CALENDRIER

| | |
|---|-------------------------------------|
| Harmonisation des notes et délibération du jury | du 22 juin au 6 juillet 2020 |
| Publication des résultats | 7 juillet 2020 |
| Oraux de rattrapage | du 8 au 10 juillet 2020 |
| Date de fin de session | 10 juillet 2020 |

CE QUI CHANGE : LE BACCALAURÉAT 2020, UN EXAMEN VALIDÉ EN CONTRÔLE CONTINU

Face à la situation inédite créée par la crise sanitaire du Covid-19 et afin de ne léser aucun candidat tout en maintenant le sérieux et l'exigence du baccalauréat, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a pris la décision que toutes les épreuves terminales de la session 2020 du baccalauréat seraient passées en contrôle continu.

En effet, la préparation et l'organisation des épreuves du baccalauréat et du diplôme national du brevet impliquent plusieurs semaines de mobilisation des personnels de l'éducation nationale, l'impression de plusieurs centaines de sujets, représentant plus de 100 millions de pages, et la convocation de deux millions d'élèves, en France mais aussi à l'étranger, de la mi-mai au début du mois de juillet.

Cette année, le principe général prévoit que les épreuves du baccalauréat sont validées à partir des notes de contrôle continu, renseignées dans le livret scolaire, le livret de formation ou encore le dossier de contrôle continu.

Cette organisation exceptionnelle est conçue dans un esprit de bienveillance vis-à-vis des candidats et de confiance vis-à-vis des équipes enseignantes. Les jurys d'examen seront vigilants à maintenir la valeur du diplôme et à respecter le principe d'équité. Une attention particulière sera portée aux candidats à besoins éducatifs particuliers.

- **La composition du jury**

Les membres du jury de délivrance du baccalauréat sont désignés dans chaque académie par le recteur. La composition du jury, telle que prévue par les articles du Code de l'éducation, est maintenue.

Afin d'épauler le travail des jurys, qui sera plus important que les années précédentes, un inspecteur général de l'éducation, des sports et de la recherche (IGESR), peut être nommé président adjoint par le recteur d'académie.

Les textes prévoient par ailleurs que le jury peut organiser ses travaux en sous-jury, selon le nombre de candidats, et que ses membres peuvent participer, à l'initiative du président du jury, aux réunions et délibérations par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant la confidentialité des débats.

- **Le rôle du jury**

Le jury du baccalauréat délibère au vu des moyennes annuelles et des appréciations figurant dans le livret scolaire, le livret de formation ou le contrôle continu du candidat. Il délibère aussi au vu des notes éventuellement obtenues par le candidat lors des épreuves de contrôle du second groupe pour le baccalauréat général et technologique ou de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (épreuves appelées aussi « oraux de rattrapage ») lorsque le candidat est concerné par celles-ci.

Le jury tient aussi compte, dans sa délibération, des informations qui lui sont fournies sur l'établissement d'origine du candidat, notamment les taux de réussite et de mentions attribuées lors des trois dernières sessions de l'examen. L'ensemble de ces données sont publiques.

Le jury dispose également, pour les établissements autres que les établissements publics locaux d'enseignement et les établissements privés sous contrat, d'une fiche-établissement (renseignée par le chef d'établissement ou le directeur de l'organisme de formation pour le baccalauréat professionnel). Cette fiche, associée au dossier de contrôle continu du candidat, permet au jury d'avoir connaissance des notes obtenues par l'élève et de ses appréciations annuelles, de la programmation et de la progression des enseignements, ainsi que, pour la voie professionnelle, des plateaux techniques utilisés par le candidat.

Au vu de l'ensemble des éléments d'appréciation dont il dispose, le jury du baccalauréat peut décider de revaloriser certaines notes pour tenir compte de l'engagement dans ses apprentissages, des progrès et de l'assiduité d'un candidat ou lorsqu'il décèle des cas de discordances manifestes, pour l'ensemble des candidats d'un même établissement, au regard des sessions précédentes.

Les notes définitives attribuées à chaque candidat résultent de cette délibération, à laquelle il est procédé dans le plus strict respect de l'anonymat des candidats. Le jury n'a pas connaissance des prénoms et noms des candidats.

À titre exceptionnel pour la session 2020, le jury peut autoriser un candidat ayant obtenu une note inférieure à 8 sur 20 à l'issue des épreuves du premier groupe, ou une note inférieure à 10 sur 20 à l'issue des épreuves de contrôle, à se présenter aux épreuves de remplacement organisées au début de l'année scolaire 2020-2021.

POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les épreuves écrites et orales qui n'ont pas eu lieu sont validées en contrôle continu.

L'ensemble des épreuves terminales du premier groupe (écrites, orales, pratiques, obligatoires et facultatives) de la session 2020 du baccalauréat général et technologique sont annulées. En revanche, les notes des épreuves anticipées et des épreuves facultatives passées avant le confinement sont prises en compte. **Cette mesure concerne tous les candidats quels que soient leur établissement de formation et la modalité de leur inscription à l'examen.**

En lieu et place, quand cela est possible, les notes prévues au titre de ces épreuves sont attribuées à partir des notes obtenues aux évaluations réalisées pendant les premier et deuxième trimestres, selon le principe du contrôle continu. Ces notes se voient attribuer les coefficients affectés aux séries concernées.

Ainsi que le prévoit la circulaire de reprise, les notes attribuées durant la fermeture administrative des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture ne sont pas prises en compte.

Lorsque le candidat dispose du livret scolaire prévu par les textes réglementaires, ce sont les moyennes annuelles (moyenne des moyennes trimestrielles ou semestrielles) figurant dans ce livret scolaire, pour chaque enseignement, au titre de l'année de terminale, qui sont prises en compte. **La note de contrôle continu fait l'objet d'une appréciation et, le cas échéant, d'une harmonisation par le jury d'examen.**

Pour l'enseignement correspondant à l'épreuve facultative, si le candidat ne peut pas présenter de moyenne annuelle inscrite dans le livret scolaire ou le dossier de contrôle continu qui en tient lieu, aucune note n'est prise en compte au titre de cette épreuve.

En éducation physique et sportive (EPS), l'évaluation repose sur les épreuves de contrôle en cours de formation (CCF). Si le candidat n'a pu obtenir qu'une seule note dans le cadre du CCF, cette note de CCF est prise en compte pour le baccalauréat. Elle peut être complétée par une note de contrôle continu si l'enseignant a suffisamment d'éléments pour évaluer le niveau de compétences dans une autre séquence d'enseignement. Si le candidat n'a pu obtenir aucune note dans le cadre du CCF, une note de contrôle continu pourra être attribuée si le professeur dispose de suffisamment d'éléments pour attester de la compétence de l'élève en EPS.

La situation des candidats sportifs de haut niveau, des espoirs ou des partenaires d'entraînement et des candidats de formation des clubs professionnels inscrits sur les listes arrêtées par le ministère chargé des sports fait l'objet d'une prise en compte spécifique.

POUR LES ÉLÈVES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Les élèves de première générale et technologique participent à la première session du nouveau baccalauréat :

- **60 % de la note finale est constituée par les résultats aux épreuves terminales** (français en première, deux épreuves d'enseignement de spécialité, philosophie et Grand oral en terminale) ;
- **40 % au titre du contrôle continu** (notes de bulletins et résultats à trois séries d'épreuves communes de contrôle continu [E3C]).

Les épreuves anticipées de français (écrit et oral)

Les épreuves de français (écrit et oral) sont annulées. Les notes prévues au titre des épreuves anticipées sont attribuées en prenant en compte les notes de contrôle continu en français, sans distinguer les travaux écrits et oraux, des premier et deuxième trimestres. Ces notes sont affectées au même coefficient : 10.

Ainsi que le prévoit la circulaire de reprise, les notes attribuées durant la fermeture administrative des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture ne sont pas prises en compte.

Les candidats ne disposant pas d'un livret scolaire seront convoqués à des épreuves de remplacement en début d'année scolaire 2020/2021.

Les épreuves communes de contrôle continu

En janvier-février, les élèves ont passé la première série d'E3C. À cause de la crise sanitaire, la tenue de la deuxième série d'épreuves communes de contrôle continu (E3C2) a été annulée.

- En histoire-géographie, en langues vivantes A et B, et, dans la voie technologique, en mathématiques, les notes retenues pour l'examen du baccalauréat de la session 2021 sont les moyennes des résultats obtenus dans ces disciplines aux E3C1 et aux E3C3 organisées en terminale.
- Pour l'enseignement scientifique dans la voie générale et l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale dans les voies générale et technologique, la note retenue est la moyenne des moyennes des premier et deuxième trimestres inscrites dans le livret scolaire ou le dossier de contrôle continu.

Il en est de même pour la discipline non linguistique « mathématiques » pour les candidats à l'option internationale du baccalauréat (OIB) en chinois, lorsque ces candidats n'ont pas passé l'évaluation spécifique prévue en classe de première. S'ils ont passé cette évaluation, la note attribuée est conservée.

Les candidats qui ne disposent pas d'un livret scolaire seront convoqués à une épreuve ponctuelle avant la fin de l'année scolaire 2020/2021.

POUR LES CANDIDATS AU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Les épreuves écrites, orales et pratiques

Les épreuves du baccalauréat professionnel prévues au mois de juin 2020 sont annulées. Cette mesure s'applique à tous les candidats quels que soient leur établissement de formation et la modalité de leur inscription à l'examen, qu'ils soient élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue ou candidats individuels.

En remplacement, quand cela est possible, les notes prévues au titre de ces épreuves ou sous-épreuves sont attribuées en prenant en compte les notes obtenues aux évaluations réalisées pendant l'année de formation, et, le cas échéant, dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF), consignées dans le livret scolaire ou livret de formation ou le dossier de contrôle continu.

Les coefficients affectés à chaque épreuve ou sous-épreuve, tels qu'ils figurent aux règlements d'examens des diplômes, sont conservés.

En complément du livret ou dossier, les organismes de formation peuvent transmettre, pour les candidats en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, un document rédigé par le maître d'apprentissage ou le maître de stage pour éclairer le jury sur les acquis du candidat.

Aucune note n'est attribuée au titre des épreuves facultatives, évaluées par contrôle ponctuel, pour toutes les spécialités des diplômes délivrés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Le recteur d'académie vérifie la recevabilité administrative du dossier de contrôle continu avant de le transmettre au jury du baccalauréat.

Si le candidat ne dispose ni d'un livret scolaire, ni d'un dossier de contrôle continu recevable, il est convoqué aux épreuves de remplacement organisées au début de l'année scolaire 2020/2021.

Formation en milieu professionnel

Les durées réglementaires exigées des candidats au titre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), ainsi que les durées d'expérience ou activité professionnelle, sont réduites pour tenir compte des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie.

S'agissant des candidats scolaires, la durée minimum de PFMP est de dix semaines sur l'ensemble de la scolarité et de cinq semaines pour une formation au diplôme en un an.

Pour les candidats adultes relevant de la formation professionnelle continue, le seuil minimum est fixé entre quatre et dix semaines selon la durée de la période requise en entreprise.

CE QUI NE CHANGE PAS : LES MENTIONS, LES ORAUX DE RATTRAPAGE ET LA SESSION DE SEPTEMBRE

LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- Assez bien pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- Bien pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- Très bien pour une moyenne entre 16 et 18 ;
- Très bien avec les félicitations du jury pour une moyenne supérieure à 18.

LES ORAUX DE RATTRAPAGE EN JUILLET

Les épreuves du second groupe dit de rattrapage, prévues **du 8 au 10 juillet 2020**, sont maintenues pour les candidats au baccalauréat général et technologique dont la note globale à l'examen à l'issue des épreuves du premier groupe est supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 sur 20.

Pour les candidats au baccalauréat professionnel dont la note moyenne globale est supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et dont la note à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle définie pour la spécialité est au moins égale à 10 sur 20, l'oral de contrôle est maintenu.

Les épreuves orales se déroulent selon les modalités réglementaires habituelles.

À l'issue du premier groupe d'épreuves, après avoir pris connaissance de ses notes, le candidat choisit deux enseignements au maximum parmi ceux qui ont fait l'objet d'enseignements obligatoires au cours du cycle terminal. Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.

Les deux notes d'épreuves de contrôle du second groupe ne sont prises en compte que si elles sont supérieures aux notes obtenues à l'issue du premier groupe. Elles sont ensuite affectées des coefficients prévus par les textes.

Pour le baccalauréat professionnel, l'épreuve de contrôle consiste, comme le prévoit la réglementation, en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune, chaque interrogation étant précédée d'une préparation d'une durée de 15 minutes. Les interrogations portent, au choix du candidat, sur le français ou l'histoire-géographie ou les mathématiques ou la physique-chimie et/ou en enseignement professionnel. Les candidats qui obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury. Cette note est la moyenne de la note obtenue à l'épreuve de contrôle et de la note moyenne obtenue à l'examen.

Afin de tenir compte de la période de fermeture des établissements, les chefs d'établissement et les directeurs d'organisme de formation professionnelle établiront une fiche attestant des parties du programme ayant pu être traitées. Les candidats convoqués aux épreuves orales devront la présenter aux examinateurs qui adapteront alors les sujets d'interrogation proposés.

L'organisation des épreuves orales respecte scrupuleusement le protocole sanitaire en vigueur.

LES ÉPREUVES DE REMPLACEMENT DU MOIS DE SEPTEMBRE

Les épreuves de remplacement, prévues au début de l'année scolaire 2020/2021, sont maintenues.

Pour le baccalauréat général et technologique, elles concernent les candidats suivants :

- les candidats n'ayant pas pu présenter au jury ni livret scolaire, ni dossier de contrôle continu recevable ;

- les candidats ayant présenté un livret scolaire ou un dossier de contrôle continu dans lequel une ou plusieurs moyennes sont manquantes (ils présenteront alors uniquement les épreuves correspondantes) ;
- les candidats, ajournés à l'issue des premier et second groupes, autorisés exceptionnellement par le jury à s'y présenter.

À l'issue de la délibération du jury d'harmonisation, les candidats concernés sont convoqués aux seules épreuves au titre desquelles ils ont obtenu une note de premier ou de second groupe inférieure à 10 sur 20, ou pour lesquelles une moyenne annuelle fait défaut dans leur livret scolaire, leur livret de formation ou leur dossier de contrôle continu. Les notes obtenues aux épreuves de septembre se substituent aux notes obtenues en contrôle continu ou lors des oraux de rattrapage de juillet.

Les candidats qui se sont inscrits à une langue vivante A ou B dont ils n'ont pas suivi l'enseignement et ne disposant pas d'évaluation de contrôle continu, ont la possibilité de revoir leur choix de langues afin d'être soumis au jury de délibération de juillet 2020.

Tous ces candidats ont été consultés afin de leur soumettre le choix suivant :

- maintenir la langue vivante choisie lors de l'inscription, pour laquelle ils n'ont pas d'enseignement permettant d'avoir une évaluation de contrôle continu – par exemple une dérogation accordée au titre de leur langue maternelle – et présenter l'épreuve en septembre pour obtenir une note et être soumis à la délibération du jury de septembre ;
- modifier ce choix de langue vivante et opter pour la langue vivante dont l'enseignement a été suivi durant l'année de terminale et pour lequel le candidat dispose d'une évaluation de contrôle continu permettant d'être soumis à la délibération du jury de juillet.

Ceci permettra à une partie des candidats de disposer des résultats du baccalauréat et potentiellement de voir attribuer le diplôme dès le mois de juillet.

Cette année, comme les années précédentes, il n'y a pas d'épreuve d'éducation physique et sportive.

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves de remplacement, ouvertes habituellement aux candidats n'ayant pu se présenter à la session principale en raison de force majeure, sont élargies pour la session d'examen 2020 :

- aux candidats ne pouvant faire valoir auprès du jury de résultats de contrôle continu ;
- aux candidats dont le livret scolaire ou le livret de formation ou le dossier de contrôle continu ne permet pas au jury de se prononcer sur le niveau de connaissance et de compétences ;
- à titre exceptionnel et sur autorisation du jury, aux candidats ayant obtenu à l'examen une note moyenne globale inférieure à 10 sur 20 ; ils se présentent aux seules unités pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20 : les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent aux notes obtenues dans les unités concernées.

Les épreuves de remplacement ne sont pas accessibles aux candidats dont le seuil minimum de PFMP ou le seuil minimum de formation théorique en centre de formation d'apprentis ou le seuil minimum d'activité professionnelle ne sont pas atteints, ces seuils minimums étant indispensables pour acquérir les compétences et connaissances requises.

Les candidats en situation de handicap pourront bénéficier d'aménagements d'épreuves au titre de la session de remplacement.

À titre exceptionnel pour la session 2020, les résultats aux épreuves de remplacement du baccalauréat feront l'objet d'une publication unique nationale en septembre 2020, et non pas par académie.

LE BACCALAURÉAT, ET APRÈS ?

Pendant toute la durée des délibérations des jurys et jusqu'aux résultats des épreuves de remplacement, la procédure Parcoursup continue. Elle a pour objectif :

- de renforcer l'accompagnement à l'orientation au lycée ;
- d'améliorer la mobilité sociale et géographique pour assurer un accès à l'enseignement supérieur plus juste ;
- de personnaliser les parcours à l'université pour s'adapter à la diversité des publics et garantir que chacun puisse réussir dans le supérieur, au besoin par un accompagnement renforcé dès sa première année.

LES VŒUX D'ORIENTATION DES LYCÉENS EN 2020

Au total, **658 000 lycéens de terminale** ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, un chiffre en augmentation sensible par rapport à l'an dernier (+ 20 000). Cette hausse est liée à l'ajout de plus de **1 000 formations supplémentaires** (hors apprentissage).

En moyenne, les lycéens ont confirmé 10 vœux avec **34 % de vœux en licence**. Cette année, on note une plus forte diversification des souhaits des candidats, qui sont près de 50 % à s'intéresser à trois filières différentes ou plus.

Une synthèse statistique des vœux d'orientation des lycéens scolarisés en France pour la rentrée 2020 est disponible dans une [note flash](#) du service statistique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

DU 19 MAI AU 17 JUILLET : LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup a commencé le 19 mai. **Parcoursup fonctionne en continu**. Chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation :

- **Oui** : proposition d'admission ;
- **Oui, si** : proposition d'admission si le candidat accepte un parcours personnalisé pour augmenter ses chances de réussite (formation non sélective) ;
- **En attente** d'une place (position dans la liste d'attente affichée et actualisée régulièrement en fonction des places qui se libèrent) ;
- **Non** (uniquement en formation sélective).

À PARTIR DU 16 JUIN : UNE PHASE COMPLÉMENTAIRE

Les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent formuler des nouveaux vœux dans des formations qui disposent de places disponibles.

Les candidats bénéficient d'un accompagnement particulier. Les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) sont mobilisées dans chaque académie, dès le mois de juillet, pour aider ceux qui sont sans proposition.

POUR LES CANDIDATS À LA SESSION DE SEPTEMBRE DU BACCALAURÉAT

Pour tous les candidats qui sont inscrits à la session de septembre du baccalauréat, jusqu'à la proclamation des résultats, un dispositif particulier leur permet de conserver le bénéfice de leur admission dans l'enseignement supérieur, acquise dans le cadre de la procédure Parcoursup.



LES EFFECTIFS

EFFECTIFS ACADÉMIQUES

EFFECTIFS DES CANDIDATS PAR FILIÈRE ET PAR ACADÉMIE

Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel

| | Total bac général | Total bac techno. | Total bac pro. | Total |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|----------------|
| Aix-Marseille | 17 512 | 6 912 | 7 838 | 32 262 |
| Amiens | 10 648 | 4 640 | 6 210 | 21 498 |
| Besançon | 6 349 | 2 521 | 3 269 | 12 139 |
| Bordeaux | 19 357 | 6 809 | 8 668 | 34 834 |
| Clermont-Ferrand | 7 005 | 2 484 | 3 322 | 12 811 |
| Corse | 1 527 | 655 | 582 | 2 764 |
| Créteil | 27 881 | 12 140 | 14 061 | 54 082 |
| Dijon | 8 837 | 3 104 | 3 783 | 15 724 |
| Grenoble | 20 694 | 7 922 | 8 495 | 37 111 |
| Lille | 24 136 | 10 030 | 13 568 | 47 734 |
| Limoges | 3 678 | 1 442 | 1 826 | 6 946 |
| Lyon | 19 700 | 8 213 | 8 359 | 36 272 |
| Montpellier | 15 475 | 6 583 | 7 149 | 29 207 |
| Nancy-Metz | 12 952 | 5 246 | 7 113 | 25 311 |
| Nantes | 22 116 | 8 200 | 10 109 | 40 425 |
| Nice | 12 635 | 4 257 | 4 986 | 21 878 |
| Normandie périmètre Caen | 8 260 | 3 041 | 3 303 | 14 604 |
| Normandie périmètre Rouen | 10 493 | 4 427 | 5 845 | 20 765 |
| Orléans-Tours | 14 088 | 5 735 | 6 814 | 26 637 |
| Paris | 17 360 | 4 188 | 5 077 | 26 625 |
| Poitiers | 9 513 | 3 522 | 4 196 | 17 231 |
| Reims | 7 212 | 2 857 | 3 760 | 13 829 |
| Rennes | 19 352 | 7 886 | 8 758 | 35 996 |
| Strasbourg | 10 350 | 3 951 | 5 338 | 19 639 |
| Toulouse | 16 848 | 6 342 | 7 714 | 30 904 |
| Versailles | 41 201 | 14 453 | 15 641 | 71 295 |
| Total métropole | 385 179 | 147 560 | 175 784 | 708 523 |
| Guadeloupe | 2 845 | 1 243 | 1 842 | 5 930 |
| Guyane | 1 549 | 781 | 1 453 | 3 783 |
| La Réunion | 5 683 | 3 133 | 3 585 | 12 384 |
| Martinique | 2 191 | 1 090 | 1 543 | 4 824 |
| Mayotte | 2 014 | 1 792 | 1 334 | 5 140 |
| Total DROM | 14 282 | 8 022 | 9 757 | 32 061 |
| Total métropole et DROM | 399 461 | 155 599 | 185 541 | 740 601 |
| Rappel inscrits 2019 | 398 153 | 155 661 | 189 780 | 743 594 |
| Évolution 2019-2020 | 0,33 % | -0,05 % | -2,23 % | -0,40 % |
| Répartition | 53,9 % | 21 % | 25,1 % | 100 % |

CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

EFFECTIFS DES CANDIDATS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

| | Baccalauréat général | Baccalauréat technologique | Total |
|--------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------|
| Aix-Marseille | 17 322 | 6 231 | 23 553 |
| Amiens | 10 356 | 4 239 | 14 595 |
| Besançon | 6 049 | 2 203 | 8 252 |
| Bordeaux | 19 127 | 6 341 | 25 468 |
| Clermont-Ferrand | 6 839 | 2 232 | 9 071 |
| Corse | 1 480 | 602 | 2 082 |
| Créteil | 26 277 | 11 280 | 37 557 |
| Dijon | 8 782 | 2 835 | 11 617 |
| Grenoble | 20 445 | 7 604 | 28 049 |
| Lille | 23 334 | 8 965 | 32 299 |
| Limoges | 3 483 | 1 250 | 4 733 |
| Lyon | 19 144 | 7 538 | 26 682 |
| Montpellier | 15 113 | 5 779 | 20 892 |
| Nancy-Metz | 11 887 | 4 553 | 16 440 |
| Nantes | 22 022 | 7 626 | 29 648 |
| Nice | 12 347 | 3 892 | 16 239 |
| Normandie périmètre Caen | 8 138 | 2 699 | 10 837 |
| Normandie périmètre Rouen | 10 408 | 4 103 | 14 511 |
| Paris | 14 108 | 5 353 | 19 461 |
| Orléans-Tours | 16 669 | 3 681 | 20 350 |
| Poitiers | 9 547 | 3 167 | 12 714 |
| Reims | 6 865 | 2 506 | 9 371 |
| Rennes | 19 671 | 7 580 | 27 251 |
| Strasbourg | 10 252 | 3 700 | 13 952 |
| Toulouse | 16 540 | 5 774 | 22 314 |
| Versailles | 39 803 | 12 822 | 52 625 |
| Total métropole | 376 008 | 134 555 | 510 563 |
| Guadeloupe | 2 711 | 1 199 | 3 910 |
| Guyane | 1 600 | 674 | 2 274 |
| La Réunion | 5 520 | 2 989 | 8 509 |
| Martinique | 2 109 | 912 | 3 021 |
| Mayotte | 1 958 | 1 374 | 3 332 |
| Total DROM | 13 898 | 7 148 | 21 046 |
| Total métropole et DROM | 389 906 | 141 703 | 531 609 |
| Rappel inscrits 2019 | 385 219 | 151 505 | 536 724 |
| Évolution 2019-2020 | 1,22 % | -6,47 % | -0,95 % |
| Répartition | 73 % | 27 % | 100 % |

SÉRIES GÉNÉRALES

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL : SÉRIES L, ES ET S

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par série

| | Série littéraire | Série économique et sociale | Série scientifique | Total |
|--------------------------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------------|----------------|
| Aix-Marseille | 2 485 | 5 973 | 9 054 | 17 512 |
| Amiens | 1 768 | 3 484 | 5 396 | 10 648 |
| Besançon | 823 | 2 148 | 3 378 | 6 349 |
| Bordeaux | 2 986 | 6 326 | 10 045 | 19 357 |
| Clermont-Ferrand | 1 097 | 2 349 | 3 559 | 7 005 |
| Corse | 275 | 525 | 727 | 1 527 |
| Créteil | 3 936 | 9 919 | 14 026 | 27 881 |
| Dijon | 1 264 | 2 860 | 4 713 | 8 837 |
| Grenoble | 2 759 | 7 165 | 10 770 | 20 694 |
| Lille | 3 212 | 7 844 | 13 080 | 24 136 |
| Limoges | 589 | 1 110 | 1 979 | 3 678 |
| Lyon | 2 607 | 6 546 | 10 547 | 19 700 |
| Montpellier | 2 345 | 4 910 | 8 220 | 15 475 |
| Nancy-Metz | 1 721 | 4 238 | 6 993 | 12 952 |
| Nantes | 3 494 | 7 487 | 11 135 | 22 116 |
| Nice | 1 788 | 4 290 | 6 557 | 12 635 |
| Normandie périmètre Caen | 1 470 | 2 768 | 4 022 | 8 260 |
| Normandie périmètre Rouen | 1 660 | 3 484 | 5 349 | 10 493 |
| Orléans-Tours | 2 020 | 4 898 | 7 170 | 14 088 |
| Paris | 2 628 | 6 008 | 8 724 | 17 360 |
| Poitiers | 1 587 | 3 364 | 4 562 | 9 513 |
| Reims | 1 027 | 2 376 | 3 809 | 7 212 |
| Rennes | 2 693 | 6 697 | 9 962 | 19 352 |
| Strasbourg | 1 214 | 3 640 | 5 496 | 10 350 |
| Toulouse | 2 507 | 5 149 | 9 192 | 16 848 |
| Versailles | 5 136 | 15 183 | 20 882 | 41 201 |
| Total métropole | 55 091 | 130 741 | 199 347 | 385 179 |
| Guadeloupe | 574 | 946 | 1 325 | 2 845 |
| Guyane | 384 | 603 | 562 | 1 549 |
| La Réunion | 1 058 | 1 734 | 2 891 | 5 683 |
| Martinique | 349 | 693 | 1 149 | 2 191 |
| Mayotte | 598 | 686 | 730 | 2 014 |
| Total DROM | 2 963 | 4 662 | 6 657 | 14 282 |
| Total métropole et DROM | 58 054 | 135 403 | 206 004 | 399 461 |
| Rappel inscrits 2019 | 59 489 | 134 502 | 204 162 | 398 153 |
| Évolution 2019-2020 | -2,41 % | 0,67 % | 0,90 % | 0,33 % |
| Répartition | 15 % | 34 % | 52 % | 100 % |

SÉRIES TECHNOLOGIQUES

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE : STL, STI2D, STD2A, STMG, ST2S, HÔTELLERIE, TMD

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série

| | STL | STI2D | STD2A | STMG | ST2S | STHR | TMD | Total |
|------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|--------------|------------|----------------|
| Aix-Marseille | 507 | 1 549 | 183 | 3 562 | 1 016 | 86 | 9 | 6 912 |
| Amiens | 274 | 982 | 97 | 2 302 | 948 | 37 | - | 4 640 |
| Besançon | 193 | 613 | 52 | 1 242 | 358 | 55 | 8 | 2 521 |
| Bordeaux | 484 | 1 697 | 207 | 3 577 | 701 | 131 | 12 | 6 809 |
| Clermont-Ferrand | 191 | 603 | 92 | 1 041 | 489 | 68 | - | 2 484 |
| Corse | 10 | 90 | 0 | 434 | 115 | 6 | - | 655 |
| Créteil | 521 | 2 260 | 276 | 7 089 | 1 891 | 99 | 4 | 12 140 |
| Dijon | 224 | 694 | 57 | 1 551 | 517 | 50 | 11 | 3 104 |
| Grenoble | 329 | 2 020 | 134 | 4 303 | 965 | 156 | 15 | 7 922 |
| Lille | 607 | 1 996 | 209 | 4 604 | 2 449 | 138 | 27 | 10 030 |
| Limoges | 147 | 317 | 34 | 631 | 294 | 19 | - | 1 442 |
| Lyon | 458 | 2 095 | 177 | 4 087 | 1 273 | 96 | 27 | 8 213 |
| Montpellier | 426 | 1 446 | 133 | 3 268 | 1 197 | 99 | 14 | 6 583 |
| Nancy-Metz | 359 | 1 285 | 99 | 2 521 | 862 | 101 | 19 | 5 246 |
| Nantes | 449 | 1 945 | 182 | 3 905 | 1 529 | 153 | 37 | 8 200 |
| Nice | 250 | 930 | 126 | 2 264 | 561 | 111 | 15 | 4 257 |
| Normandie périmètre Caen | 148 | 635 | 35 | 1 590 | 558 | 59 | 16 | 3 041 |
| Normandie périmètre Rouen | 288 | 1 080 | 32 | 2 400 | 552 | 55 | 20 | 4 427 |
| Orléans-Tours | 366 | 1 315 | 251 | 2 885 | 788 | 121 | 9 | 5 735 |
| Paris | 251 | 795 | 279 | 2 326 | 409 | 85 | 43 | 4 188 |
| Poitiers | 182 | 763 | 119 | 1 831 | 552 | 75 | - | 3 522 |
| Reims | 128 | 672 | 105 | 1 469 | 438 | 30 | 15 | 2 857 |
| Rennes | 367 | 1 826 | 160 | 4 397 | 1 025 | 100 | 11 | 7 886 |
| Strasbourg | 330 | 999 | 64 | 1 821 | 616 | 121 | - | 3 951 |
| Toulouse | 505 | 1 629 | 142 | 2 895 | 1 068 | 103 | 0 | 6 342 |
| Versailles | 745 | 3 232 | 217 | 8 258 | 1 890 | 101 | 10 | 14 453 |
| Total métropole | 8 739 | 33 468 | 3 462 | 76 253 | 23 061 | 2 255 | 322 | 147 560 |
| Guadeloupe | 53 | 230 | 31 | 683 | 218 | 24 | 4 | 1 243 |
| Guyane | 72 | 131 | 0 | 328 | 229 | 21 | - | 781 |
| La Réunion | 181 | 729 | 30 | 1 631 | 535 | 27 | - | 3 133 |
| Martinique | 45 | 178 | 28 | 612 | 211 | 16 | - | 1 090 |
| Mayotte | 100 | 208 | 41 | 1 337 | 77 | 29 | - | 1 792 |
| Total DROM | 451 | 1 476 | 130 | 4 591 | 1 270 | 117 | 4 | 8 039 |
| Total métrop. et DROM | 9 190 | 34 944 | 3 592 | 80 844 | 24 331 | 2 372 | 326 | 155 599 |
| Rappel inscrits 2019 | 9 312 | 35 989 | 3 564 | 79 255 | 24 782 | 2 429 | 330 | 155 661 |
| Évolution 2019-2020 | -1,31 % | -2,90 % | 0,79 % | 2,00 % | -1,82 % | -2,35 % | -1,21 % | -0,04 % |
| Répartition | 5,9 % | 22 % | 2 % | 52,0 % | 15,6 % | 2 % | 0,2 % | 100 % |

STL : sciences et technologies de laboratoire
 STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
 STMG : sciences et technologies du management et de la gestion

ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
 STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
 TMD : techniques de la musique et de la danse

LES SPÉCIALITÉS DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PAR SPÉCIALITÉ

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - 93 spécialités

| | |
|---|--------|
| ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE Option A : à domicile | 3 637 |
| ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE Option B : en structure | 15 000 |
| ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS | 7 308 |
| AÉRONAUTIQUE option avionique | 235 |
| AÉRONAUTIQUE option systèmes | 628 |
| AÉRONAUTIQUE option structure | 318 |
| AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT | 907 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Communication visuelle pluri-média | 1 553 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Facteur d'orgues-organier | 2 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Facteur d'orgues-tuyautier | 0 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option Marchandisage visuel | 389 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option A : Verrerie scientifique et technique | 12 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option B : Métiers de l'enseigne et de la signalétique | 148 |
| ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART option tapissier d'ameublement | 200 |
| AVIATION GÉNÉRALE | 70 |
| BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION | 487 |
| BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR | 137 |
| BOULANGER-PÂTISSIER | 2 174 |
| COMMERCE | 24 573 |
| COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION | 3 912 |
| CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES | 1 350 |
| CONSTRUCTION DES CARROSSERIES | 232 |
| CUISINE | 5 257 |
| ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE | 2 781 |
| ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS | 621 |
| ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT | 359 |
| FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE | 29 |
| FONDERIE | 746 |
| GESTION-ADMINISTRATION | 24 270 |
| GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | 101 |
| HYGIÈNE PROPRETÉ STÉRILISATION | 808 |
| INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option A : maçonnerie | 88 |
| INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option B : charpente | 8 |
| INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI option C : couverture | 67 |
| LOGISTIQUE | 3 133 |
| MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS | 6 459 |
| MAINTENANCE DES MATÉRIELS option A : matériels agricoles | 860 |
| MAINTENANCE DES MATÉRIELS option B : matériels de construction et de manutention | 632 |
| MAINTENANCE DES MATÉRIELS option C : matériels d'espaces verts | 538 |
| MAINTENANCE DES VÉHICULES option A : voitures particulières | 7 113 |
| MAINTENANCE DES VÉHICULES option B : véhicules de transport routier | 1 078 |
| MAINTENANCE DES VÉHICULES option C : motocycles | 892 |
| MAINTENANCE NAUTIQUE | 468 |
| MENUISERIE ALUMINIUM VERRE | 862 |
| MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS | 14 097 |
| MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS | 2 803 |

| | |
|--|-------------------------------|
| MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ | 2 260 |
| MÉTIERS DU CUIR option chaussures | 29 |
| MÉTIERS DU CUIR option maroquinerie | 234 |
| MÉTIERS DU CUIR option sellerie garnissage | 42 |
| MÉTIERS DU PRESSING ET DE LA BLANCHISSERIE | 14 |
| MÉTIERS ET ARTS DE LA PIERRE | 63 |
| MICROTECHNIQUES | 752 |
| OPTIQUE LUNETTERIE | 650 |
| OUVRAGES DU BÂTIMENT : métallerie | 459 |
| PERRUQUIER POSTICHEUR | 38 |
| PHOTOGRAPHIE | 394 |
| PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION | 464 |
| PLASTIQUES ET COMPOSITES | 385 |
| POISSONNIER ÉCAILLER TRAITEUR | 50 |
| PROCÉDÉS DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS CARTONS | 695 |
| PRODUCTIVE MÉCANIQUE option décolletage | 50 |
| PROTHÈSE DENTAIRE | 520 |
| RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option A: productions graphiques | 681 |
| RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA option B: productions imprimées | 415 |
| RÉPARATION DES CARROSSERIES | 1 728 |
| SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE | 2 606 |
| SYSTÈMES NUMÉRIQUES option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du territoire | 1 270 |
| SYSTÈMES NUMÉRIQUES option B : audiovisuels, réseau et équipements domestiques | 2 345 |
| SYSTÈMES NUMÉRIQUES option C : réseaux informatiques et systèmes communicants | 4 634 |
| TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS | 867 |
| TECHNICIEN D'USINAGE | 2 693 |
| TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS | 420 |
| TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES | 1 262 |
| TECHNICIEN DE SCIERIE | 50 |
| TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE | 986 |
| TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option A : étude et économie | 1 358 |
| TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option B : assistant en architecture | 1 114 |
| TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR | 1 167 |
| TECHNICIEN EN APPEREILLAGE ORTHOPÉDIQUE | 214 |
| TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE | 2 867 |
| TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES | 1 778 |
| TECHNICIEN GAZ | 55 |
| TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE | 517 |
| TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR | 2 110 |
| TECHNICIEN MODELEUR | 134 |
| TECHNICIEN OUTILLEUR | 276 |
| TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INTALLATIONS NUCLÉAIRES | 86 |
| TRAITEMENTS DES MATÉRIAUX | 31 |
| TRANSPORT | 917 |
| TRANSPORT FLUVIAL | 48 |
| TRAVAUX PUBLICS | 1 126 |
| VENTE PROSPECTION - NÉGOCIATION - SUIVI DE CLIENTÈLE | 7 345 |
| Total candidats 2020 | 185 541 |
| Part du secteur tertiaire | 56,42% |
| Part du secteur industriel | 43,58 % |
| Rappel total candidats 2019 | 189 780 |
| | -2,23 % entre 2019 et 2020 |

LES RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT

CONSULTER LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2020

Dès le **mardi 7 juillet 2020**, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/resultats-du-baccalaureat

LES RÉSULTATS DE LA SESSION 2019

Note d'information sur les résultats du baccalauréat 2019 (en annexe)

Résultats définitifs de la session 2019 du baccalauréat : les candidats de la voie professionnelle obtiennent plus souvent une mention qu'à la session 2018

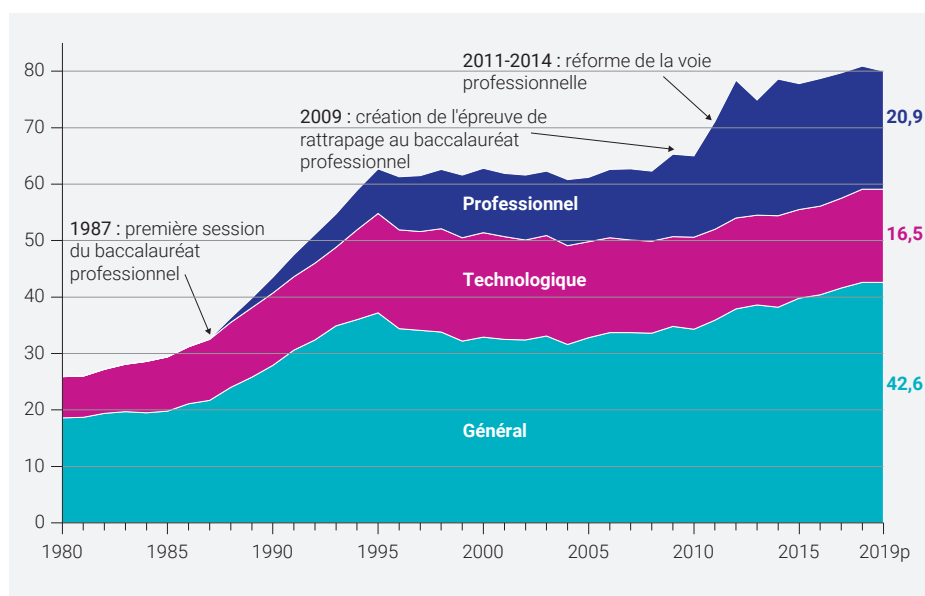
- Avec 759 100 candidats et 668 300 bacheliers, le taux de réussite atteint 88,0 % à la session 2019 : 91,1 % en général, 88,0 % en technologique et 82,4 % en professionnel. Il est stable dans la voie générale et diminue dans les voies technologique et professionnelle. La part de candidats de la voie professionnelle admis avec mention augmente et dépasse celle de la voie technologique pour la première fois depuis 2013. Les effectifs de candidats de la voie générale diminuent pour la première fois depuis 2011. Ceux de la voie technologique continuent de progresser mais plus modérément, et ceux de la voie professionnelle poursuivent leur baisse. Avec 80,0 %, la proportion de bacheliers dans une génération diminue de 0,9 point à la session 2019, les voies générale et technologique ne progressant pas cette année. En 2019, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est la plus forte dans les académies d'Ile-de-France, de Guadeloupe, de Martinique, de Rennes et de Toulouse. Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième.

Fanny Thomas, DEPP-B1

À la session 2019 du baccalauréat, 759 100 candidats se sont présentés. La session 2018 du baccalauréat avait vu l'arrivée au niveau du baccalauréat de la nombreuse « génération 2000 ». Avec la « génération 2001 », légèrement moins nombreuse, l'effectif de candidats diminue de 8 500 (- 1,1 %) par rapport à la session précédente. Il diminue le plus fortement dans la voie professionnelle (- 5 800) et plus modérément dans la voie générale (- 3 800). Dans la voie technologique, le nombre de candidats augmente par rapport à 2018 (+ 1 100).

À la session 2019 du baccalauréat, 80,0 % d'une génération est titulaire du diplôme, soit une baisse de 0,9 point par rapport à la session précédente. Cette proportion reste stable dans les voies générale et technologique, tandis qu'elle diminue dans la voie professionnelle (- 0,9 point). Depuis 1985, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que doublé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de la session de

► 1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1980 (en %)



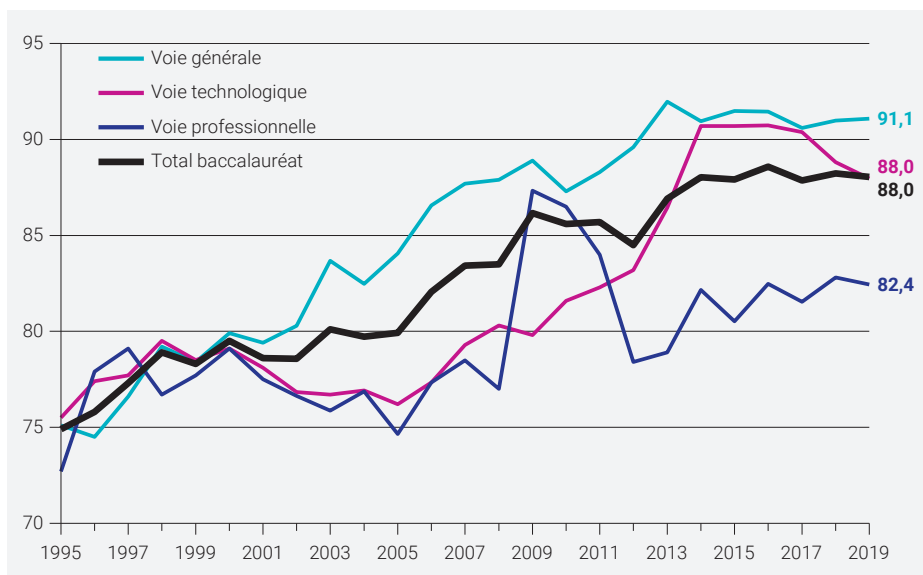
Champ : France métropolitaine avant 2001, France métropolitaine et DOM hors Mayotte ensuite.
Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA ; Insee - recensement de la population.

Réf. : Note d'Information, n° 20.10. © DEPP

rattrapage du baccalauréat professionnel, puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle reprend une progression plus lente essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (+ 3,2 points entre 2015 et 2018) ► **figure 1**.

Toutes voies confondues, avec 668 300 bacheliers, le taux de réussite diminue de 0,2 point et atteint 88,0 % à la session 2019. La réussite est stable dans la voie générale (+ 0,1 point). Elle diminue dans les voies technologique (- 0,8 point) et professionnelle (- 0,4 point) ► **figure 2**.

► 2 Évolution du taux de réussite au baccalauréat selon la voie depuis 1995 (en %)



Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte jusqu'en 2010, y compris Mayotte ensuite.

Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.10. © DEPP

Avec l'arrivée de la « génération 2001 », l'effectif de candidats dans la voie générale baisse pour la première fois depuis 2011

Avec 3 800 candidats de moins à la session 2019, la voie générale connaît un recul de 1,0 % par rapport à 2018. Cette diminution est imputable tant à la série L qu'à la série S (respectivement - 1,7 % et - 1,6 % dans chaque série), tandis que la série ES progresse très légèrement (+ 0,3 %). La session 2019 contraste avec la période 2011-2018 marquée par une augmentation des effectifs de candidats, principalement dans la série S : + 73 500 candidats dans l'ensemble de la voie générale sur la période dont 42 100 en

série S. Cette dernière représentait 50,6 % de la voie générale en 2011 contre 51,8 % en 2018. L'augmentation de son poids s'est faite au détriment de la série L ► **figure 3**.

Dans la voie générale, la réussite, 91,1 %, est stable à la session 2019 (+ 0,1 point). La progression dans les séries ES, 90,6 %, (+ 0,4 point) et L, 91,4 % (+ 0,9 point), est compensée par la diminution dans la série S 92,8 % (- 0,3 point). À la session 2019, le taux de réussite au baccalauréat demeure supérieur à 90 % dans les trois voies générales.

Le nombre de bacheliers généraux diminue de 3 100 en 2019, après avoir augmenté de 75 600 sur la période 2011-2018. Corrélativement, avec 42,6 % en 2019, la proportion de bacheliers généraux dans une génération reste stable,

après une hausse de 6,3 points entre 2011 et 2018.

Alors que la réussite est stable, les proportions de mentions « Bien » et « Très bien » diminuent : elles ont été attribuées à 28,5 % des présents à la session 2019, contre 30,0 % l'année précédente. Cette baisse concerne principalement la série S, et dans une moindre mesure la série ES. À l'inverse, la part des mentions « Bien » et « Très bien » augmente dans la série L (+ 2,9 points). Globalement, les bacheliers généraux continuent d'obtenir plus que tous les autres leur diplôme avec mention « Bien » ou « Très bien ».

L'effectif de candidats de la voie technologique progresse depuis 2016

Le nombre de candidats au baccalauréat technologique augmente légèrement (+ 1 200) à la session 2019. Cet effectif est en hausse constante depuis 2016. La croissance a été particulièrement notable à la session 2018, alors qu'arrivaient au niveau du baccalauréat les élèves de seconde ayant connu la baisse des redoublements en seconde entre 2014 et 2015. La période 2016-2019 contraste avec 2004-2015, période pendant laquelle la voie technologique a perdu 50 000 candidats, surtout dans les séries qui correspondent aujourd'hui à STMG et STI2D. À la session 2019, la progression est concentrée dans les séries STMG, STD2A et TMD. Toutes les autres séries sont en recul. La série STMG reste la plus nombreuse, suivie par STI2D et ST2S. À elles trois, elles représentent plus de 86 % des candidats de la voie technologique à la session 2019.

► 3 Résultats du baccalauréat 2019 selon la voie, la série, le secteur et le sexe

| | | Présents | | Admis | Répartition des présents par mention (%) | | | | Taux de réussite (%) | | |
|-----------------------------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|--|-------------|-------------|--------------|----------------------|-------------|-------------|
| | | Total | Filles | | Très bien | Bien | Assez bien | Sans mention | Total | Filles | Garçons |
| Baccalauréat général | ES | 132 527 | 60,0 | 120 114 | 8,7 | 14,6 | 24,3 | 43,0 | 90,6 | 92,0 | 88,6 |
| | L | 57 190 | 79,8 | 52 244 | 10,9 | 17,0 | 25,8 | 37,6 | 91,4 | 92,1 | 88,4 |
| | S | 201 554 | 47,6 | 184 026 | 13,9 | 18,1 | 23,3 | 36,0 | 91,3 | 92,8 | 89,9 |
| | Toutes séries | 391 271 | 56,5 | 356 384 | 11,7 | 16,8 | 24,0 | 38,6 | 91,1 | 92,4 | 89,4 |
| Baccalauréat technologique | STI2D | 35 395 | 7,7 | 32 003 | 3,0 | 12,9 | 27,9 | 46,7 | 90,4 | 92,2 | 90,3 |
| | STL | 9 157 | 57,2 | 8 264 | 4,4 | 15,3 | 29,6 | 40,9 | 90,2 | 91,8 | 88,1 |
| | STAV | 5 371 | 47,1 | 4 761 | 0,7 | 6,0 | 23,2 | 58,8 | 88,6 | 86,6 | 90,5 |
| | STMG | 76 899 | 50,8 | 65 434 | 1,5 | 8,8 | 24,9 | 50,0 | 85,1 | 88,0 | 82,1 |
| | ST2S | 24 208 | 87,2 | 21 910 | 2,7 | 12,4 | 28,6 | 46,8 | 90,5 | 91,3 | 85,4 |
| | STD2A | 3 465 | 76,7 | 3 347 | 12,0 | 23,9 | 33,2 | 27,5 | 96,6 | 97,6 | 93,2 |
| | TMD | 327 | 57,8 | 316 | 21,7 | 31,5 | 25,7 | 17,7 | 96,6 | 97,4 | 95,7 |
| | STHR | 2 374 | 55,8 | 2 249 | 4,5 | 14,8 | 34,2 | 41,2 | 94,7 | 95,2 | 94,1 |
| Toutes séries | 157 196 | 47,6 | 138 284 | 2,5 | 11,0 | 26,7 | 47,8 | 88,0 | 89,8 | 86,3 | |
| Baccalauréat professionnel | Production | 97 148 | 15,0 | 79 010 | 2,4 | 11,4 | 27,4 | 40,1 | 81,3 | 85,5 | 80,6 |
| | Services | 113 496 | 65,5 | 94 665 | 1,7 | 11,2 | 29,1 | 41,4 | 83,4 | 85,5 | 79,5 |
| | Tous secteurs | 210 644 | 42,2 | 173 675 | 2,0 | 11,3 | 28,3 | 40,8 | 82,4 | 85,5 | 80,2 |
| Total baccalauréat | 759 111 | 50,7 | 668 343 | 7,1 | 14,1 | 25,8 | 41,1 | 88,0 | 90,3 | 85,7 | |

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.10. © DEPP

Le taux de réussite de la voie technologique perd 0,8 point par rapport à la session 2019, soit 2,7 points depuis 2016. Il était stable entre 2014 et 2016 après avoir nettement progressé depuis 2005. Il diminue le plus fortement dans les séries STAV, ST2S, STMG et STL et plus modérément dans les séries STD2A et STI2D. Il est stable en TMD et augmente faiblement en STHR. Le taux de réussite au baccalauréat 2019 est supérieur à 90 % dans toutes les séries technologiques sauf STMG et STAV.

La baisse de la réussite au baccalauréat technologique s'accompagne d'une diminution des candidats reçus avec mention portant uniquement sur la mention « Assez bien » : 40,2 % des candidats au baccalauréat technologique ont obtenu une mention à la session 2019, contre 41,3 % en 2018. Ceux des séries STD2A et TMD, dont les taux de réussite sont les plus élevés de la voie technologique, obtiennent le plus souvent une mention « Très bien » ou « Bien », dans des proportions supérieures à celles des séries générales.

L'importante augmentation du nombre de candidats au baccalauréat technologique compense en partie la baisse du taux de réussite : le nombre de bacheliers diminue seulement de 300 à la session 2019. Dans le même temps, la proportion de bacheliers technologiques dans une génération reste stable avec 16,5 %.

La part de candidats admis avec mention augmente dans la voie professionnelle

À la session 2019, l'effectif de candidats de la voie professionnelle baisse de 6 000. Après une période marquée par de fortes variations de 2010 à 2015 avec une hausse totale de 81 300 présents hors Mayotte, l'effectif de candidats au baccalauréat professionnel évolue plus faiblement (- 8 700 candidats entre 2015 et 2019). La baisse porte principalement sur les candidats en apprentissage et en formation continue. Leur poids au sein de la voie professionnelle passe de 13,0 % en 2015 à 11,3 % en 2019.

Avec 53,9 % des candidats de la voie professionnelle, le secteur des services est majoritaire alors que beaucoup plus de spécialités sont proposées dans le secteur de la production : 81 sur 109. Plus de la moitié des candidats se concentrent dans 9 spécialités : « Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés », « Maintenance de véhicules automobiles, option voitures particulières » et « Maintenance des équipements industriels » dans le secteur de la production, et « Gestion-administration », « Commerce », « Accompagnement, soins et services à la personne en structure », « Services aux personnes et aux territoires », « Accueil-relation clients et usagers » et « Vente » dans les services.

Malgré une baisse de 0,4 point à la session 2019, le taux de réussite a augmenté de 4,0 points depuis 2012. Par rapport à 2018, le nombre de candidats diminue de 5 600.

Dans le secteur de la production, le taux de réussite est stable, et il diminue de 0,8 point dans celui des services. Malgré la baisse de la réussite, la part de candidats au baccalauréat professionnel admis avec mention augmente (41,7 % en 2019 contre 40,5 % en 2018). Alors que depuis 2013, cette proportion était devenue la plus faible dans la voie professionnelle, elle dépasse celle de la voie technologique de 1,5 point à la session 2019. La proportion de bacheliers professionnels dans une génération baisse de 0,9 point entre 2018 et 2019. Elle passe sous la barre des 21 % alors qu'elle était proche de 22 % depuis 2015, après la forte progression due à la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans à partir de 2011.

L'épreuve pratique professionnelle contribue fortement à l'obtention d'une mention au baccalauréat professionnel

Afin d'étudier l'influence d'une épreuve sur l'obtention d'une mention au baccalauréat, une méthode consiste à recalculer, pour tous les candidats, une moyenne générale fictive en tenant compte uniquement des notes obtenues pour six des sept épreuves obligatoires. Les mentions étant attribuées à l'issue du premier groupe d'épreuves aux candidats obtenant un minimum de 12 de moyenne, on peut alors déterminer un taux de mentions fictif. L'écart avec le taux de mentions réellement observé permet d'apprécier l'effet de l'épreuve. Ainsi, si le taux de mentions fictif est supérieur au taux observé, l'épreuve considérée dessert

► 4 Influence des épreuves sur l'obtention d'une mention au baccalauréat professionnel selon le domaine, hors spécialités agricoles - Session 2019 et évolution 2018-2019

| | 2019 | | | | | | Évolution 2018-2019 de l'écart avec le taux de mentions brut (points) | | |
|--|----------------------|--|----------------------|--|----------------------|--|---|--------------|------------|
| | Production | | Services | | Ensemble | | Production | Services | Ensemble |
| | Taux de mentions (%) | Écart avec le taux de mentions brut (points) | Taux de mentions (%) | Écart avec le taux de mentions brut (points) | Taux de mentions (%) | Écart avec le taux de mentions brut (points) | | | |
| Avec les 7 épreuves (brut) | 42,5 | | 42,9 | | 42,8 | | | | |
| Sans l'épreuve scientifique et technique | 42,4 | 0,1 | 42,7 | 0,2 | 42,6 | 0,2 | - 0,1 | 0,2 | 0,2 |
| Sans l'épreuve technologique | 45,3 | - 2,8 | 48,5 | - 5,6 | 47,1 | - 4,3 | 0,7 | 0,1 | 0,5 |
| Sans l'épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel | 31,0 | 11,5 | 30,1 | 12,8 | 30,5 | 12,3 | 1,1 | - 0,6 | 0,2 |
| Sans l'ensemble des épreuves professionnelles | 30,0 | 12,5 | 32,0 | 10,9 | 31,2 | 11,6 | 1,6 | - 0,9 | 0,3 |
| Sans l'épreuve de langues vivantes | 43,3 | - 0,8 | 44,3 | - 1,4 | 43,9 | - 1,1 | - 0,3 | - 0,1 | - 0,1 |
| Sans l'épreuve de français, histoire-géographie, éducation civique | 49,6 | - 7,1 | 49,5 | - 6,6 | 49,5 | - 6,7 | 0,2 | 0,2 | 0,3 |
| Sans l'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques | 41,7 | 0,8 | 42,0 | 0,9 | 41,9 | 0,9 | - 0,1 | 0,0 | 0,0 |
| Sans l'épreuve d'éducation physique et sportive | 41,3 | 1,2 | 42,1 | 0,8 | 41,8 | 1,0 | 0,0 | - 0,1 | 0,0 |
| Sans l'ensemble des épreuves d'enseignements généraux | 49,7 | - 7,2 | 50,5 | - 7,6 | 50,2 | - 7,4 | - 0,2 | 0,4 | 0,3 |

Lecture : 42,5 % des candidats au baccalauréat professionnel obtiennent le diplôme avec mention dans le domaine de la production. S'ils ne passaient pas l'épreuve pratique professionnelle, ils ne seraient que 31,0 % à obtenir une mention, soit 11,5 points de moins qu'en situation réelle, c'est-à-dire quand ils passent les sept épreuves. Cet écart a augmenté de 1,1 point entre 2018 et 2019, c'est-à-dire qu'il était de 10,4 points en 2018.

Champ : candidats présents et notés à toutes les épreuves, France métropolitaine et DOM, spécialités relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Source : MENJ-DEPP, Système d'information Ocean.

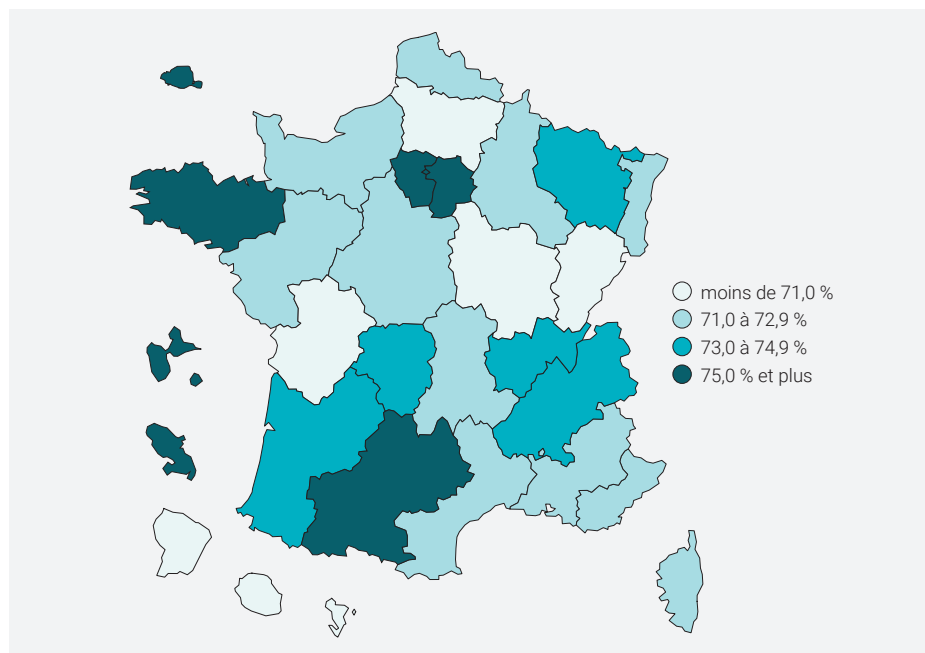
en moyenne les candidats dans l'obtention d'une mention. Dans le cas contraire, elle les avantage. Les notes aux épreuves ne sont connues que pour les candidats des spécialités relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale, ce qui exclut notamment celles dépendant du ministère en charge de l'Agriculture. Les épreuves professionnelles participent de façon très importante à l'obtention d'une mention au baccalauréat professionnel pour les candidats relevant du ministère en charge de l'éducation nationale : sans elles, le taux de mentions serait inférieur de 11,6 points au taux observé. Cet écart est largement imputable à l'épreuve pratique professionnelle (+ 12,3 points). L'effet positif de cette épreuve est plus marqué au sein des spécialités des services (+ 12,8 points) que de celles de la production (+ 11,5 points). Il est atténué par l'épreuve technologique qui fait diminuer le taux de mentions des candidats (- 4,3 points), et plus ceux des spécialités des services (- 5,6 points) que ceux de la production (- 2,8 points) ► **figure 4.**

À l'inverse, si les candidats relevant du ministère en charge de l'éducation nationale ne passaient pas les épreuves générales, le taux de mentions serait supérieur de 7,4 points à celui observé, essentiellement du fait de l'épreuve de français, histoire-géographie et éducation civique. Le constat est comparable entre le domaine de la production et celui des services. Globalement, la proportion de candidats admis avec mention augmente de 1,4 point en 2019 dans la voie professionnelle sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale. Parmi les spécialités de la production, la hausse est de 3,4 points. La participation des épreuves professionnelles à l'obtention d'une mention a augmenté notablement dans ce domaine (+ 1,6 point entre 2018 et 2019), du fait de l'épreuve technologique qui contribue moins négativement et de l'épreuve pratique professionnelle qui contribue plus positivement. À l'inverse, la proportion de candidats admis avec mention diminue légèrement dans le domaine des services (- 0,3 point). Dans le même temps, la participation des épreuves professionnelles à l'obtention d'une mention diminue parmi ces spécialités (- 0,9 point) tandis que les épreuves générales ont un effet légèrement moins négatif sur l'obtention d'une mention entre 2018 et 2019.

Dans toutes les académies, les voies générale et technologique sont prépondérantes dans l'accès au baccalauréat pour les élèves de sixième

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 55,6 % en Guyane à 84,5 % à Paris à la session 2018.

► 5 Espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième par académie (en %) - Session 2019



Source : MENJ DEPP, Système d'information Ocean-Scolarité ; MAA.

Réf. : Note d'Information, n° 20.10. © DEPP

Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Les académies de Besançon, Caen, Dijon, Nantes et Strasbourg se distinguent des autres par un accès via l'apprentissage un peu plus important. Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est globalement la plus forte à la session 2019. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans les académies de Créteil, de Rennes et de Toulouse. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Guadeloupe et de Martinique repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique ► **figure 5.** À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire est particulièrement faible dans les académies de Guyane et de Mayotte. Elle est également peu élevée dans les académies d'Amiens, de Besançon, de Dijon, de La Réunion et de Poitiers. Malgré l'importance relative de la probabilité d'accès au baccalauréat professionnel, les élèves de sixième de Besançon, de Guyane et de La Réunion ont une faible probabilité d'obtenir le baccalauréat toutes voies confondues. En effet, la probabilité d'accéder au baccalauréat par la voie générale et technologique est faible.

Dans les académies d'Amiens, de Dijon et de Poitiers, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est faible à la fois dans la voie professionnelle et dans la voie générale et technologique. L'espérance d'obtenir le baccalauréat général et technologique pour un élève de sixième est relativement importante dans les académies de Corse et de Nice. Cependant, elle est parmi les plus faibles dans la voie professionnelle pour ces deux académies, ce qui conduit à un accès au baccalauréat toutes voies confondues moins important. Entre 2018 et 2019, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième sous statut scolaire diminue dans la moitié des académies. Dans ces académies sauf dans l'académie de Nice, la voie générale et technologique est toujours à la baisse. Dans la voie professionnelle, les évolutions entre 2018 et 2019 sont également principalement à la baisse, sauf dans les académies d'Aix-Marseille, d'Amiens et de La Réunion. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

La Note d'Information 20.10 est en ligne sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques-1145
Pour accéder aux figures détaillées complémentaires et aux informations complémentaires (notamment « Définitions et Bibliographie ») voir la rubrique « Télécharger les données de la note et données complémentaires ».

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Retrouvez ce dossier
dans l'espace presse
education.gouv.fr/presse

#Bac2019